

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Ajustements organisationnels de la Subdivision du Patrimoine Administratif et de Proximité (SPAP) à la Division Aménagements et Constructions Publics (DACP) et du Service de Coordination Administration Finances (SCAF) du Pôle Aménagement

P.J. : - 1 projet de délibération
- 4 organigrammes

Par délibération n° 2016/837 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa, le conseil municipal a validé la nouvelle organisation du Pôle Aménagement.

Au sein de ce dernier, le Service Coordination Administration et Finances (SCAF) a pour missions principales :

- d'assurer la réalisation et la coordination de la gestion administrative et financière du Pôle Aménagement,
- de conseiller les directions en matière de méthodes et d'outils visant une meilleure efficience,
- d'assurer l'interface avec les autres entités supports de la collectivité (DRH, DF, DSI, DAJM, COM).

En son sein, deux agents d'accueil et de secrétariat «Allo Mairie» (postes de catégorie C) ont pour mission de répondre aux administrés concernant leurs demandes «Allo Mairie», saisir ces doléances sur le logiciel dédié, les affecter au service concerné pour action et en assurer le suivi. Ces demandes exigent un suivi permanent. A ce jour, le pilotage de cette équipe est réalisé par le chef de service du SCAF, auprès de qui ces deux agents sont rattachés.

Fin 2017, le SCAF s'est vu confier de nouvelles missions, comme la gestion d'un pool de 30 véhicules pour l'ensemble du Pôle Aménagement, le suivi des enquêtes publiques, et la mise en place d'un accueil centralisé au rez-de-chaussée de l'annexe Ferry permettant la suppression d'une prestation privée d'accueil. De plus, courant 2018, une nouvelle mission de patrouille sur le territoire communal sera mise en place afin de signaler les désordres et/ou dysfonctionnements sur l'espace public, pour intervenir en premier niveau et veiller au retour à la normale.

Ces évolutions engendrant une augmentation des missions et de la charge de travail, des ajustements apparaissent nécessaires pour permettre par ailleurs de dynamiser le fonctionnement du service en le rendant plus fluide et réactif.

Ainsi, afin de pallier les difficultés liées à cette structure, telles que les aléas de personnel et l'évolution des outils mais aussi au plan de charge visé supra, il est proposé de dessiner une nouvelle structure permettant une meilleure adaptation aux réalités constatées.

Ainsi, il est proposé de renforcer l'équipe de l'Accueil Allo Mairie :

- d'une part, par la création d'un poste supplémentaire de catégorie C d'agent d'accueil et de secrétariat, poste actuellement occupé par un CDI en surnuméraire qui a été transféré au sein de la Direction de la Vie Citoyenne, Educative et Sportive suite à la création du Service de la Vie Citoyenne ;
- d'autre part, par la création de deux postes d'agents patrouilleurs qui exerceront principalement des missions de terrain.

Il est précisé que cette équipe sera toujours rattachée directement au chef de service et que les trois agents d'accueil et de secrétariat Allo Mairie ont été relocalisés au rez-de-chaussée de l'annexe Ferry où un comptoir d'accueil a été aménagé.

En outre, cette structure devrait à terme être intégrée au sein de la future organisation chargée des missions de logistiques et métiers en régie.

Par ailleurs, le patrimoine municipal représente un ensemble très important de bâtiments, d'équipements et d'annexes au bâti qu'il faut maintenir en état, réparer et faire évoluer pour répondre aux besoins d'assurer un service public de qualité.

Depuis des années, la Ville de Nouméa a fait le choix de gérer la réparation, l'entretien et l'investissement dans les bâtiments de plus en plus par la mobilisation d'entreprises privées. Simultanément, les compétences de la régie se sont donc réduites jusqu'à voir disparaître certains métiers au sein des effectifs. Cette perte du savoir-faire de la régie a interpellé l'exécutif municipal qui a décidé d'agir pour revaloriser le travail et les agents techniques municipaux.

Dans un contexte de tension budgétaire, une étude a été réalisée pour déterminer dans quels métiers du bâtiment se situait la pertinence sociale, technique et économique d'une internalisation de certaines interventions quotidiennes et récurrentes.

L'analyse de la composition des factures des entreprises, des montants des dépenses municipales et des natures de travaux a permis de comparer les deux modes de gestion pour préciser les métiers dans lesquels une internalisation pouvait présenter un intérêt. Les petites interventions étudiées dont le coût unitaire ne dépasse pas 200.000 à 300.000 F/CFP ont représenté un coût global de 112 millions de F/CFP en 2016 et la mobilisation d'environ 10 800 heures opérationnelles. Les travaux d'électricité et de plomberie correspondent à près de 40 % de cette dépense. Ainsi, il serait techniquement et financièrement intéressant d'internaliser une part significative des interventions quotidiennes de ces domaines d'activités.

Dans un premier temps, il est proposé de redéployer du personnel en créant un poste d'électricien et un poste de plombier sur des niveaux d'ouvriers spécialisés avec diplômes. En l'absence d'une régie consolidée à l'échelle de la collectivité, ces postes seraient positionnés sous la responsabilité de la Division Aménagements et Constructions Publics (DACP) qui dispose déjà d'ouvriers à la Subdivision du Patrimoine Administratif et de Proximité (SPAP). Ce rattachement facilitera la mobilisation de ces agents pour répondre aux besoins recensés par le service gestionnaire.

Cette première étape de valorisation des agents techniques sera évaluée pour vérifier que les objectifs attendus par l'exécution de ces travaux en régie sont bien atteints. Cette période permettra notamment de développer les processus, les outils organisationnels et de planification des activités pour optimiser les interventions de la régie.

L'effectif global de la SPAP, aujourd'hui fixé à dix-neuf agents, serait alors de vingt agents et l'effectif du SCAF, aujourd'hui fixé à onze agents, passerait à quatorze agents.

Grâce à une politique de redéploiement des postes disponibles permettant de répondre aux nouveaux besoins, il est précisé que l'ensemble de ces ajustements génère un impact financier annuel de 590.000 F/CFP concernant des droits ouverts en terme de postes budgétaires.

En prenant en compte la suppression de dépenses de prestations privées d'accueil et d'interventions dans les bâtiments et l'ajout de dépenses de moyens en régie et de prestations d'entretien, le bilan économique consolidé de l'ensemble de ces évolutions organisationnelles présente une économie estimée à environ 11 millions de F/CFP en année pleine.

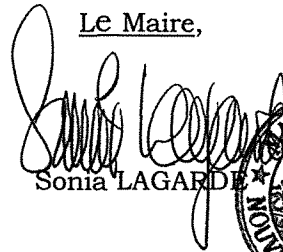
Ces mesures organisationnelles contribuent donc aux ambitions municipales :

- de performance opérationnelle du service public plus moderne, plus adapté et plus réactif ;
- de performance économique en participant à la baisse des dépenses de fonctionnement ;
- d'une valorisation du personnel municipal et de leurs activités en prenant en compte la demande sociale.

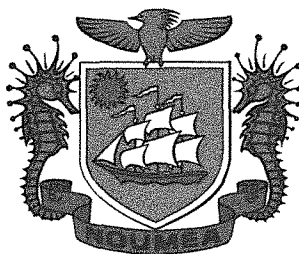
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,


Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCAATION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	28	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants (13 procurations)	:	41	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe OBLED	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Charles ERIC
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY
			M.	Christophe CHEVILLON	M.	Hnadriane HNADRIANE
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/682

relative aux ajustements organisationnels de la Subdivision du Patrimoine Administratif et de Proximité (SPAP) à la Division Aménagements et Constructions Publics (DACP) et du Service de Coordination Administration Finances (SCAF) au Pôle Aménagement

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 486 du 10 août 1994 portant création du statut général des fonctionnaires des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU la convention collective applicable aux personnels ouvriers et assimilés des services publics du Territoire en date du 10 septembre 1959 étendue aux personnels ouvriers et assimilés de la municipalité par décision n°27 du 28 mars 1962,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/528 du 21 avril 2015 relative à la réorganisation du secrétariat général de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/837 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/1031 du 12 décembre 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/490 du 12 juin 2018 relative à l'ajustement de l'organigramme de la Division Aménagement et Constructions Publics,

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en sa séance du 27 août 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/161 du 22 août 2018,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 28 août 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Conformément à l'organigramme défini en annexe 1, l'effectif de la Subdivision du Patrimoine Administratif et de Proximité (SPAP) de la Division Aménagements et Constructions Publics (DACP) est fixé à 20 postes permanents répartis comme suit :

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2° grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 4 postes de catégorie B (technicien 2° grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1° grade)
- 1 poste de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 4 postes de contractuel (grille 1- entrée 1)
- 4 postes de contractuel (grille 1- entrée 2)
- 4 postes de contractuel (grille 1- entrée 3).

Conformément à l'organigramme défini en annexe 1, l'effectif de la Subdivision du Patrimoine Scolaire et Sportifs (SPSS) de la Division Aménagement et Constructions Publics (DACP) est fixé à 19 postes permanents répartis comme suit :

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour le Bureau des Ecoles

- 4 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 1 poste de catégorie C (technicien adjoint 2^{ème} grade)

Pour l'Equipe Batiment

- 1 poste de contractuel (grille 2 – entrée 1)
- 4 postes de contractuel (grille 1 – entrée 3)
- 4 postes de contractuel (grille 1 – entrée 2)

Pour le Bureau des Installations Sportives

- 2 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1^{er} grade)

ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme défini en annexe 2, l'effectif du Service de Coordination Administration Finances (SCAF) du Pôle Aménagement est fixé à 14 postes permanents répartis comme suit :

- 2 postes de catégorie A (attaché normal)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 3 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 2 postes de contractuel (grille 1 – entrée 2)
- Pour la section administrative et comptable :
- 2 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 4 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

ARTICLE 3 /

Conformément à l'organigramme défini en annexe 3, l'effectif du Pôle Administratif et Budgétaire (PAB) de la Direction des Risques Sanitaires (DRS) est fixé à 4 postes permanents répartis comme suit :

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 3 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

ARTICLE 4 /

Conformément à l'organigramme défini en annexe 4, l'effectif de la Section Personnel des Ecoles (SPE) du Service de la Vie Educative (SVE) à la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive (DVCES) est fixé à 232 postes permanents répartis comme suit :

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 3 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 126 postes de contractuel (grille 1- entrée 1)
- 20,5 postes de contractuel (grille 1- entrée 2)
- 82 postes de contractuel (grille 1- entrée 3)

ARTICLE 5 /

Par application d'une politique de redéploiement des postes disponibles pour répondre aux nouveaux besoins dans l'objectif d'une maîtrise des coûts, l'ensemble des modifications génère les ajustements ci-après :

SUPPRESSIONS	CREATIONS
POLE AMENAGEMENT	
	<u>Service Coordination Administration Finances</u> 1 agent d'accueil et de Secrétariat- catégorie C (adjoint administratif normal) 2 agents patrouilleurs - contractuel (grille 1 entrée 2)
DIVISION DES AMENAGEMENTS ET DES CONSTRUCTIONS PUBLICS	
<u>Subdivision du Patrimoine Administratif et de Proximité (SPAP)</u> -1 agent de gardiennage et de surveillance – contractuel (grille 1 - entrée 1)	<u>Subdivision du Patrimoine Administratif et de Proximité (SPAP)</u> 1 plombier (grille 1 – entrée 3) 1 électricien (grille 1 – entrée 3)
<u>Subdivision du Patrimoine Scolaire et Sportifs (SPSS)</u> -1 agent de gardiennage et de surveillance – contractuel (grille 1 - entrée 1)	
POLE VIE LOCALE	
DIRECTION DE LA VIE CITOYENNE EDUCATIVE ET SPORTIVE	
Service de la Vie Educative (SVE)	
<u>Section Personnel des Ecoles (SPE)</u> 3 agents d'entretien - contractuel (grille 1 – entrée 1)	
POLE SECURITE	
DIRECTION DES RISQUES SANITAIRES	
<u>Pôle Administratif et Budgétaire</u> 1 agent d'entretien- contractuel (grille 1 - entrée 1)	

ARTICLE 6 /

La présente délibération abroge toutes les dispositions antérieures contraires. Le reste sans changement.

ARTICLE 7 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 8 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F.	- 1
D.R.H. (dont T.P.S.)	- 2
D.V.C.E.S.	- 1
POLE AMENAGEMENT	
(SCAF)	- 1
D.A.C.P.	- 1
D.R.H.	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le
et / ou publié le 13 SEP. 2018
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

ANNEXE 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

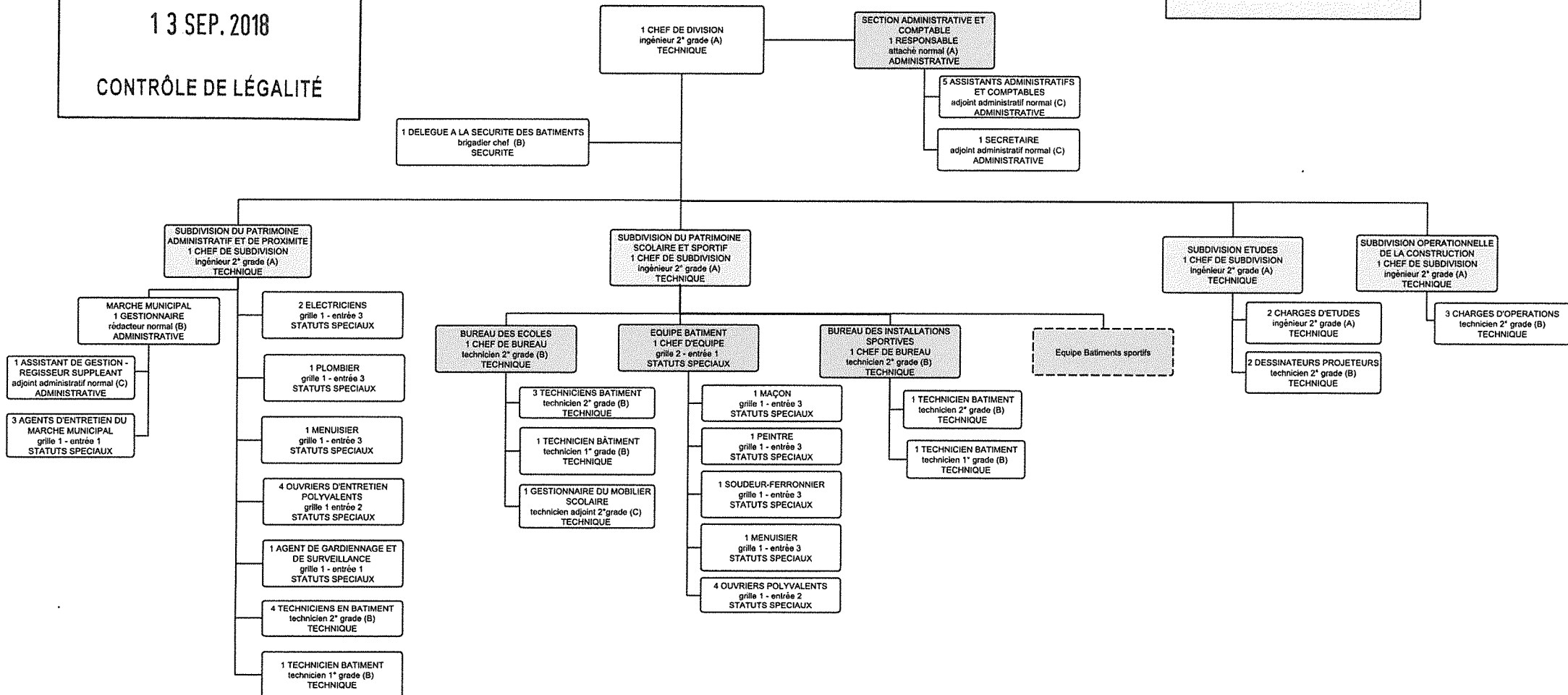
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



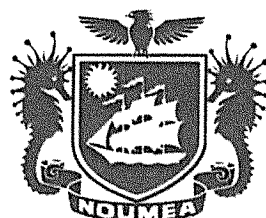
VILLE DE NOUMÉA

DIVISION AMENAGEMENTS ET CONSTRUCTIONS PUBLICS

Ingénieur 2° grade (A).....	7
Attaché normal (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Technicien 2° grade (B).....	15
Technicien 1° grade (B).....	3
Brigadier chef (B).....	1
Technicien adjoint 2° grade (C).....	1
Adjoint administratif normal (C).....	7
Grille 1 - entrée 1.....	4
Grille 1 - entrée 2.....	8
Grille 1 - entrée 3.....	8
Grille 2 - entrée 1.....	1
Total.....	57

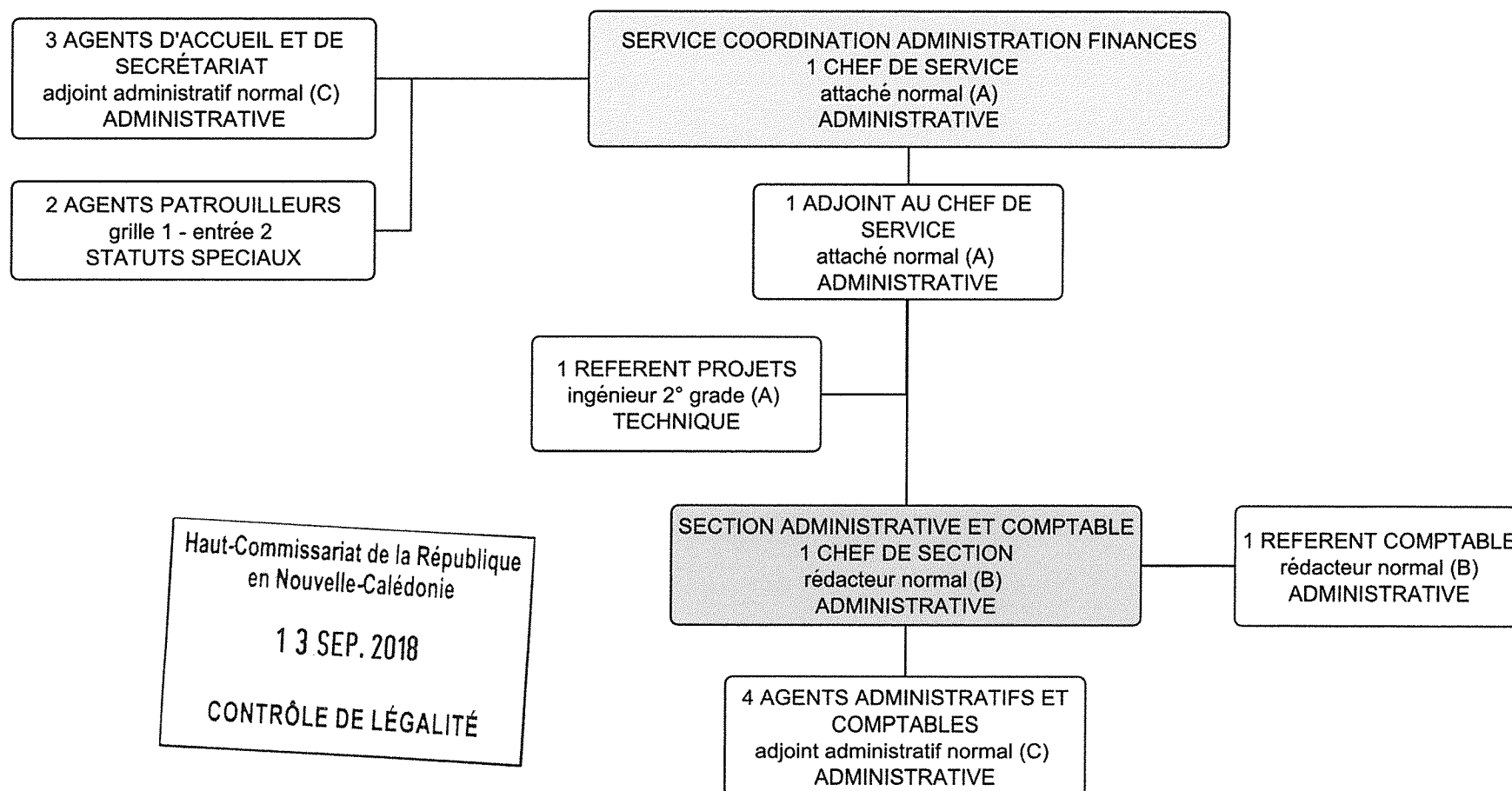


ANNEXE 2



VILLE DE NOUMEA

Attaché normal (A).....	2
Ingénieur 2° grade (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	2
Adjoint administratif normal (C) ..	7
Grille 1 - entrée 2.....	2
Total.....	14



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

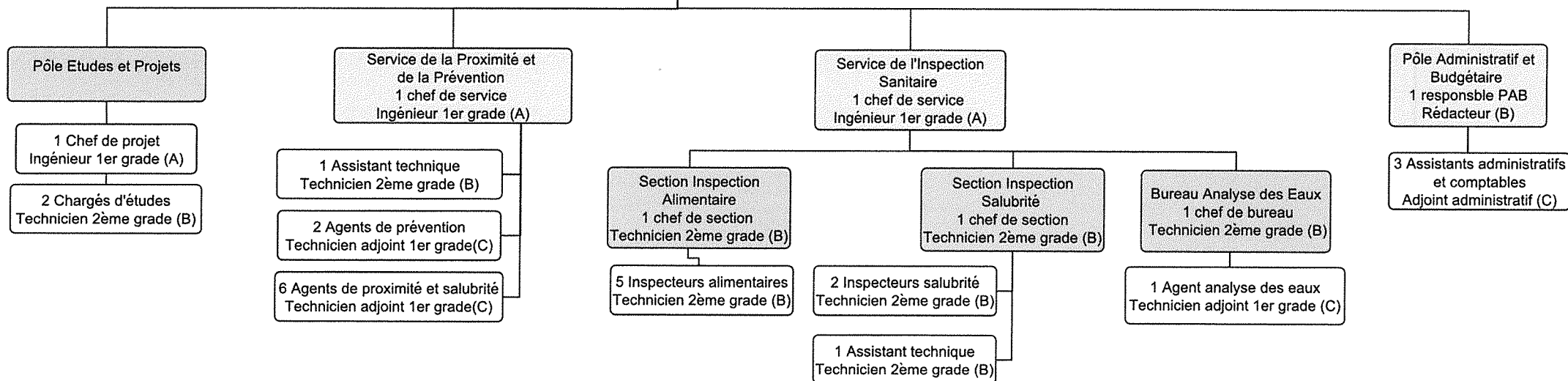
ANNEXE 3



VILLE DE NOUMÉA

Ingénieur 2ème grade (A).....	1
Ingénieur 1er grade (A).....	3
Rédacteur normal (B).....	1
Technicien 2ème grade (B).....	14
Adjoint administratif normal (C).....	3
Technicien adjoint 1er grade (C).....	9
Total.....	31

DIRECTION DES RISQUES SANITAIRES (DRS)
1 Directeur
Ingénieur 2ème grade (A)





CHIFFRE D'INDICE

ANNEXE 4

SERVICE VIE EDUCATIVE

Attaché normal (A).....	2
Rédacteur normal (B).....	5
Adjoint administratif normal (C)...	5
Grille 1 - entrée 3.....	82
Grille 1 - entrée 2.....	20,5
Grille 1 - entrée 1.....	126,5
Total.....	241

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

1 3 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

